

Ostéopathe pour animaux

RNCP28153 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	212t
Code(s) ROME	A1501
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	23/08/2020

Certificateur(s)

ESSORPLUS · SIRET : 79078859000020

EUROPEAN SCHOOL OF ANIMAL OSTEOPATHY FRANCE · SIRET : 75053576700024

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'ostéopathe pour animaux est un praticien de santé, de soins et de confort. Son champ d'actions porte sur tous les animaux.

Il analyse et explore la biomécanique de l'animal avec une méthode systémique. Il n'intervient pas sur les pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques. Les soins pratiqués par l'ostéopathe pour animaux ne se substituent en aucun cas aux soins vétérinaires ; ceux-ci sont complémentaires

Convié par le propriétaire d'un animal, de sa propre initiative ou référé par un vétérinaire, afin de corriger des dysfonctionnements structurels et/ou fonctionnels par des techniques manuelles.

Dans ce cadre, l'ostéopathe pour animaux assure deux grandes missions clés :

La prise en charge ostéopathique de l'animal

Le développement de son activité et de sa propre compétence

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de:

Pratiquer l'ostéopathie sur un animal

- A.1. Anamnèse concernant l'animal
- A.2. Examen ostéopathique
- A.3. Choix de la correction ostéopathique à effectuer
- A.4. Réalisation de la correction ostéopathique
- A.5. Évaluation de l'action ostéopathique
- A.6. Conseil de réadaptation
- B.1. Gestion et développement de l'activité
- B.2. Veille et actualisation professionnelle

Développer son activité et sa propre compétence

B.1. Gerer et développer de l'activité

B.2. Veiller et actualiser son expertise professionnelle professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Essentiellement pour le secteur agricole: écuries et élevages, les exploitations agricoles : bovins, ovins, caprins, ...,

- Les particuliers pour les soins aux animaux domestiques : chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (furets, lapins, rats, hamsters...),
- Les structures touristiques et de loisir : zoos, réserves, parcs, fermes éducatives, cirques, spectacles...

Il exerce généralement son activité sous un statut d'indépendant. Certains sont salariés au sein de structure telles que : cliniques vétérinaires, hippodromes ou élevages.

L'ostéopathe pour animaux pourra également intervenir en tant qu'enseignant, conférencier ou expert au sein de différents types de structures : écoles d'ostéopathie animale, écoles vétérinaires, syndicats agricoles professionnels, instituts spécialisés...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe pour animaux

Praticien en ostéopathie animale

Praticien en ostéopathie pour animaux

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'ordonnance n° 2011-862 du 22 juillet 2011, en modification de l'article L243 du Code rural, précise dans son article 3, 12°, concernant les personnes habilitées à exercer l'ostéopathie animale : "Dès lors qu'elles justifient de compétences définies par décret, les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale, inscrites sur une liste tenue par l'ordre régional des vétérinaires et s'engageant, sous le contrôle de celui-ci, à respecter les règles de déontologie définies par décret en Conseil d'Etat."

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 800 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en services aux personnes (46 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V0X60 — Aides-soignants · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	61 987
Jugés difficiles à recruter	57 %
Emplois saisonniers	18 %
Familles professionnelles (FAP)	V0X60 — Aides-soignants

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

- Président du jury (directeur du centre de formation)

- Un responsable de formation
- 3 professionnels extérieurs (ostéopathes, vétérinaires, éleveurs, directeur de centre équestre ...)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- Président du jury (directeur du centre de formation)
- Un responsable de formation
- 3 professionnels extérieurs (ostéopathes, vétérinaires, éleveurs, directeur de centre équestre ...)

COMPOSITION DU JURY — VAE

- Président du jury (professionnel)
- Un responsable de formation
- 3 professionnels extérieurs (ostéopathes, vétérinaires, éleveurs, directeur de centre équestre ...)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 23/08/2020

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP34772

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<http://www.esaofrance.com>
<http://www.efoa.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28153/>